

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00234

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « 3,2,1... 2024 »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. Mme Christiane BARAILLER. M. Denis BARRIOL. Nora BERROUKECHE, Mme Jean-Luc BASSON. M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, CHAVANNE. Mme Frédérique CHAVE. M. Jean-Luc M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, MOUSEGHIAN, Mme Aline M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT. Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

- M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
- M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
- M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
- M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
- M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
- M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
- M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
- Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
- M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - IXBUS

93 DE-042-244200TO-20210810-02021002240

DATE D'APPICHAGE: 18 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « 3,2,1... 2024 »

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

La coupe du monde de rugby a été attribuée à la France le 15 novembre 2017. Saint-Etienne Métropole faisait partie intégrante du dossier de candidature et les conventions en vue de l'organisation de cette compétition ont été contractualisées avec le GIP France 2023 par le Bureau métropolitain le 13 juin 2019 confirmant ainsi la désignation de Saint-Etienne Métropole comme territoire hôte en vue d'accueillir 4 rencontres lors de cette coupe du monde.

En décembre 2019, Saint-Étienne Métropole a été labellisée « Terre de Jeux » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Enfin, en fin d'année 2020, Saint-Étienne Métropole a également été retenue comme territoire Hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques et accueillera des rencontres des tournois de football masculin et féminin en 2024.

Associé à ces grands évènements, le dispositif d'appel à candidature a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'évènements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces évènements.

Au-delà de la perspective des évènements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux évènements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action. Ainsi des projets pourront être accompagnés sur plusieurs années.

Les budgets mobilisés par Saint-Étienne Métropole dans le cadre de cet appel à projet sont de :

- 50 000 € en 2021
- 100 000 € en 2022
- 100 000 € en 2023
- 150 000 € en 2024

Les porteurs de projets éligibles à l'appel à manifestation devront préalablement avoir obtenu l'accord d'un soutien (financier et/ou valorisation logistique) de la commune d'appartenance.

Les documents annexés à la présente délibération définissent en détail l'appel à candidature qui est soumis à l'approbation des élus.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de l'appel à projet « 3,2,1... 2024 » ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces mesures décrites ci-dessus ;</u>
- <u>les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 destination</u> EVEST gestionnaire SPOR.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU